MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
Monsieur Fr. Guillan Y Suarez,
Fonctionnaire délégué
A.A.T.L. – Direction de l'Urbanisme
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : D.U. : 05/PFD/602138
N/réf. : GM/ETB1.1/s.594
Annexes : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : ETTERBEEK. Place Saint-Antoine 28-49. Abattage de 32 arbres autour de l'église.
Demande de permis d'Urbanisme– Avis de la CRMS
(Dossier traité par P. FOSTIEZ à la D.U.)

En réponse à votre lettre du 05/10/2016 sous référence, reçue le 06/10/2016, nous vous communiquons ***les remarques et recommandations*** formulées par notre Assemblée, en sa séance du 19/10/2016, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne l'abattage de 32 arbres de différentes essences qui se situent autour de l'église Saint-Antoine classée, ainsi que dans la zone de protection de ce monument. Elle comprend également une proposition de nouvelles plantations autour de l'église. L'aménagement de la place à proprement parler ne fait pas partie de la présente demande. Il est toutefois représenté dans le dossier puisque le projet de nouvelles plantations est dessiné sur le fond de plans d'un avant-projet d'aménagement.

Les arbres existants n'ont vraisemblablement pas été entretenus, ni en taille de formation ni en taille architecturée, afin de limiter leur gabarit. Leur développement en port libre fut important, ce qui a entraîné des tailles drastiques provoquant des plaies importantes, des cavités et l'apparition de rejets mal ancrés. Certains sujets sont devenus dangereux pour les passants et automobilistes. Les arbres se situent par ailleurs très près de l'église et occasionnent des dégâts aux boiseries, corniches, vitraux et façades de celle-ci.

Dès lors, le projet propose d'abattre l'ensemble des arbres existants, hormis un *Robinia pseudoacacia* en raison de son caractère remarquable et de son intérêt paysager (la note explicative motive sa conservation). La demande comporte également une proposition de replantation des zones qui jouxtent l'église par des plantations basses herbacées ou arbustives (5 à 80 cm).

D'après le fond de plan, le projet de réaménagement de la place comporterait la plantation de 12 *Gingko biloba* (hors demande).

Avis de la CRMS
La CRMS ne s'oppose pas à l'abattage des arbres existants et confirme l'intérêt de conserver le *Robinia pseudoacacia*, identifié comme étant remarquable. ***Cet arbre devra être intégré dans le futur projet de réaménagement de la place*** (ce qui n'est pas le cas de l'avant-projet qui figure informellement dans la demande)***.***

En ce qui concerne **<u>les nouvelles plantations</u>** prévues autour de l'église, la Commission émet plusieurs réserves :
le choix des espèces, tant herbacées et arbustives que des arbres, mérite une ***réflexion plus approfondie, voire des simulations afin de déterminer les essences les plus appropriées et leur nombre.*** En effet, la proposition actuelle ne répond pas à l'objectif formulé : « *le nouvel aménagement aura pour but de dégager les vues et perspectives aux abords de l'édifice ».* En effet, certaines des essences proposées peuvent atteindre plusieurs mètres (comme l*'Osmanthus x burkwoodii* (jusqu'à 3 m) et le *Philadelphus* 'Dame blanche ' (jusqu'à 2m), ce qui ne serait pas adéquat ;

- les parterres horticoles sont déconseillés dans le domaine public car ils sont rarement durables et leur entretien est onéreux et intensif ;
- la présence de plantes buissonnantes constituent souvent des refuges de fortune avec tous les problèmes qui en découlent (propriété, hygiène, sécurité, etc.).

La CRMS demande dès lors de revoir le choix et le tracé des nouvelles plantations. Elle estime en outre que les nouveaux parterres jouxtant l'église gagneraient à être redessinés en privilégiant des tracés simples et rectilignes qui mettraient mieux en valeur le monument. Des parcelles engazonnées bordées de troènes, tel qu'actuellement, ou de buis de maximum 50-60 cm créeraient un écrin à l'église tout en assurant sa mise en valeur. Quelques arbustes fleuris, à port régulier compact (*Camelia, Deutzia, Choisya, etc.)* et/ou quelques topiaires, plantés en isolé, sont également conseillés.

En ce qui concerne le **<u>réaménagement de la place,</u>** et bien que ce volet ne fasse pas partie de la demande, la CRMS attire déjà l'attention sur le fait que le choix de *Gingko* serait peu adéquat pour les raisons suivantes:

- la silhouette élancée et relativement large de cette essence (jusqu'à 18 à 25 m, voire même 30-32 m de hauteur et 10-14 m de large) n'est pas en adéquation avec l'échelle de l'église et impacterait la lecture de sa monumentalité ;
- le port du *Gingko*, lié à la disposition de ses charpentières est peu régulier. Dès lors, en port libre, cet arbre, particulièrement majestueux, risque de masquer à terme les détails architecturaux du monument ;
- la silhouette de cette essence ne tolère, par ailleurs, aucune taille de mise à gabarit. Elle ne se prête pas aux tailles architecturées ;
- le choix des pieds mâles est impératif en raison de l'odeur nauséabonde dégagée par les fruits en décompositions des femelles. Mais ceux-ci ont un port plus élancé que les plantes femelles ;
- la plantation de 4 grands arbres côté chœur est trop invasive : 2 sont plantés trop près de l'église

De manière générale, la CRMS recommande de revoir l'essence des nouveaux arbres et de planter une essence de deuxième grandeur (8-15 m) et de forme stricte, type « boule » (ex. *Acer plantanoides globosum, Fraxinus ornus, F. excelsior globosa, nana, Robinia pseudoacacia umbraculifera,* etc.).

Il serait, par ailleurs, judicieux de remplacer les quatre *Paulownia* du parvis qui croissent de manière totalement irrégulière. Dans ce parterres, deux *Gingko* ou 4 arbres de deuxième grandeur pourraient être plantés.

Enfin, la Commission demande de porter une attention particulière à l'aménagement des abords du buste de l'architecte Edmond Serneels.

Veuillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : Fr. Cordier